

FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

REUNION DU 06 AVRIL 2023

RAPPORT POUR INFORMATION

SITE VERNE DELPECH A AMIENS SUITES DU DIAGNOSTIC DE STRUCTURE

Mise à jour du rapport présenté en CHSCT du 24/11/2022

Rappel du contexte et des opérations réalisées

Suite au risque constaté sur l'escalier du site Verne Delpech et afin d'identifier les réponses à apporter, il a été procédé à sa condamnation et à un diagnostic sur la structure du bâtiment, en particulier sur le dimensionnement des planchers (bureaux 009, 010 et 013, 113, 114, 116, à 119, 213, 214, 216, 217, 304 et 306). Cette zone est dénommée dans le rapport **Zone 1**.

L'administration a réceptionné le 18/04/19 au soir le résultat du diagnostic de structure réalisé par Sixense qui confirme un sous-dimensionnement d'une partie de ces planchers.

Après analyse du rapport, des actions ont été immédiatement réalisées après échange avec les directions concernées : déplacement le 25/04/19 de 13 agents, allègement de la charge d'exploitation de certains bureaux par le retrait des armoires puis allègement sur l'ensemble des bureaux par le retrait des archives, engager des études préalables aux travaux, réalisation d'un devis d'étalement). Suite aux actions réalisées et évoquées lors de la rencontre du 3/05/19, le risque identifié sur les planchers a été maîtrisé.

Par la suite, les études et les premières actions se sont poursuivies : investigations complémentaires afin de confirmer ou non la nécessité d'étayer les bureaux évacués ; confirmation que l'allègement effectué permettait de continuer l'exploitation sans étalement ; dépose des revêtements en « mauvais état » des blocs sanitaires du 1er étage ; Déménagement des agents présents sur le site entre le 24/08/20 et le 14/10/20 et du mobilier en novembre 2020, afin de permettre une poursuite des études après dépose des faux plafonds ; A compter du 09/11/20, condamnation de la zone chantier incluant la porte principale de l'entrée du site.

En complément, au regard du principe de précaution, un diagnostic de structure a été commandé le 29 mai 2019 sur la partie non diagnostiquée du bâtiment, contiguë à la zone diagnostiquée. Ce diagnostic complémentaire concerne les bureaux 113 à 118, 119, 213 à 217, 304 et 306.

Suite au diagnostic réalisé durant l'été 2019, Le rapport du bureau de contrôle réceptionné le 3/10/19 a préconisé des mesures d'allègement des charges d'exploitation sur certains bureaux (retrait des armoires et des archives) et la réalisation d'une étude sur les éventuels travaux à envisager sur les planchers.

Nb : Les préconisations d'allègement de la charge d'exploitation correspondent aux mesures réalisées précédemment de manière préventive dans ces espaces (retrait des armoires et archives).

Concernant l'escalier, l'usage de l'escalier a été de nouveau autorisé à compter du 8/08/19 suite à la réalisation des travaux de brochage ont été réalisés.

Concernant la Zone 1 (Zone libérée pour les travaux), Le Maître d'œuvre a identifié les orientations sur les travaux à mener en date du 08/02/2021:

- Reprise de la poutre de l'entrée en façade avant, source d'une fissure,
- Renforcement structurel du plancher situé à gauche du hall d'entrée
- Pour les autres planchers, reprise partielle pour les locaux les plus problématiques, à savoir ceux touchés par les plus importants défauts de planéité.

PM : Suivant les relevés de géomètre, il est constaté des défauts de planéité allant jusqu'à 7 à 8 cm, et localement 10 cm. Ces défauts de planéité par leur ancienneté ne présentent pas de risques et sont causés par des tassements issus d'une évolution du sol très anciennes et l'influence du pendage (angle et sens de la pente) du sol en bas de pente.

Après échanges entre le Maître d'œuvre et le bureau de contrôle, les travaux suivants ont été validé le 5 octobre 2021 par le bureau de contrôle :

- Reprise structurelle des planchers (travaux neufs par reprise des solives déformées), pour une charge de 250 Kg/m² et une résistance au feu (Stabilité au Feu/Comportement au feu 1h) pour les bureaux suivants : 109 et 111 au R+1, 208, 209 et 211 au R+2 et 302 au R+3,

Les différents travaux (installation de la base vie, reprise des désordres en façade, reprise des planchers des bureaux...) se sont déroulés du 28/02/2022 au 02/12/2022.

PM : Les véhicules régionaux en concertation avec la DMI ont été repositionnés durant la période des travaux.

Une réunion de présentation des travaux a été réalisée auprès des agents le 09/11/2022.

Concernant la Zone 2 (zone occupée par la DAEN et la DIPI, la DRESS, la MITA, la DIRA et la DPEAP),

Afin de rassurer les équipes ayant soulevé des questions sur l'occupation de certains bureaux au regard de la déformation du sol, un relevé altimétrique et un diagnostic structures ont été réalisés.

En avril 2021, le diagnostic de structure pose des conclusions similaires à celles de la zone 1 : défauts de planéité sans aucun risque pour les occupants liés à l'ancienneté des planchers et causés par les tassements issus du sol.

NB : Le bureau d'études conclut sur un phénomène de pente et non de fléchissement, c'est-à-dire que le bâtiment a bougé (pour des raisons diverses) mais n'a pas été sur-sollicité par des charges trop importantes.

Par ailleurs, le diagnostic réalisé en avril 2021 a également identifié des travaux complémentaires à réaliser prioritairement :

- Reprise de la poutre située en façade arrière, source d'une fissure importante et d'un tassement des pierres.
- Renfort de la charpente au R+2 du bâtiment 1,
- Intervention sur les réseaux de descentes d'eaux pluviales,
- Reprise de joints de maçonneries.

Les travaux concernant les 3 derniers points se sont déroulés sur les mois d'octobre et novembre 2021 et n'ont pas occasionné de gêne pour les occupants.

Présentation des opérations en cours et à venir

Concernant la Zone 1

Les agents de la DFP affectés au 67 mail et rue Pierre Lhermitte seront réinstallés sur site en mai 2023.

Concernant la Zone 2 (zone occupée par la DEN, la DTER, la DRESS, la DIRA, et la MITA),

Suite à la notification du marché en août 2022, une étude de maîtrise d'œuvre similaire à celle en cours pour la zone 1 est en cours afin d'identifier les solutions techniques de reprise des planchers sur certaines zones ainsi que le traitement d'autres points singuliers des bâtiments. Commencées en septembre 2022, les études devaient se terminer à la fin du premier semestre 2023. Toutefois, l'étude de la structure va nécessiter pour certaines zones la dépose de faux plafonds notamment par des sondages « destructifs ». Ces sondages conduisent à anticiper le déménagement de certaines équipes vers les sites du 67 Mail et de la Rue Pierre Lhermitte. De fait, l'organisation de ces déménagements avant l'été 2023 vient prolonger le délai de réalisation des études qui se termineront à la fin de l'année 2023.

En effet, à la différence de celle réalisée en phase 1 dans des locaux vides en raison des mesures sanitaires, certaines actions ne pourront se programmer que dans des locaux vides. Les zones concernées par les sondages destructifs sont celles occupées par la DEN, la DRESS, la MITA et la DTER (cf. espaces avec la mention « zones à ouvrir » sur le plan annexé).

Pour la zone occupée par la DIRA, en l'absence de sondages destructifs, le déménagement de la direction sera lié à la réalisation des travaux.

Compte tenu des déménagements préalables à réaliser, les travaux commenceront sur le premier trimestre 2024 selon un ordonnancement qui sera à fixer en fonction des résultats de l'étude. Leur durée est estimée à 9 mois.

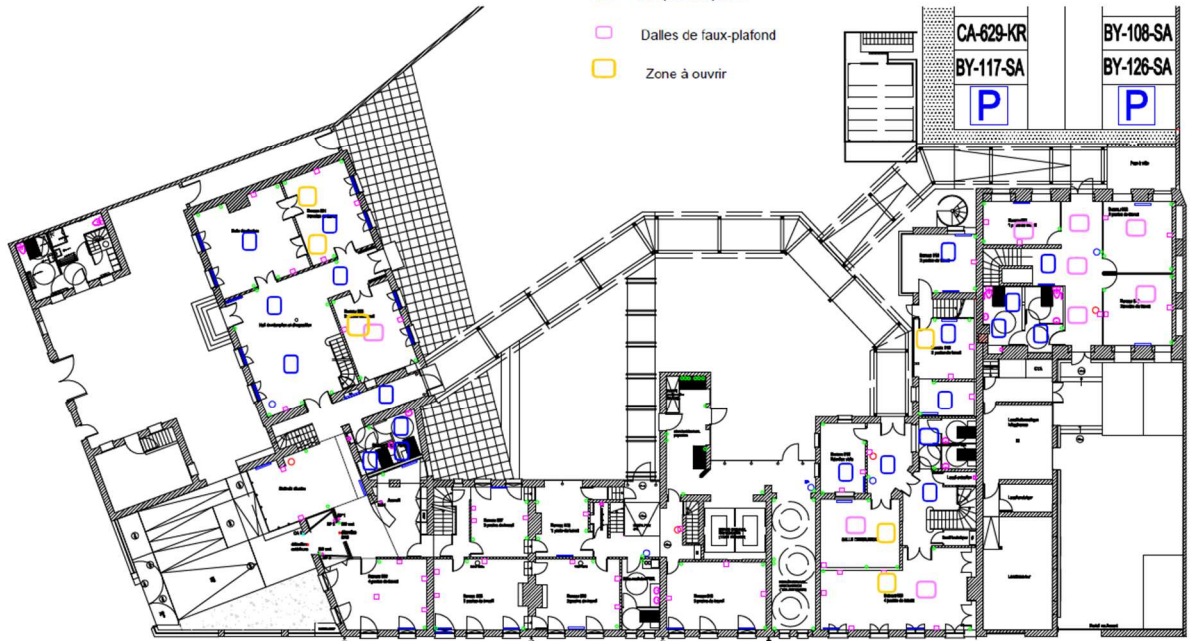
Concernant les travaux complémentaires préconisés dans le diagnostic d'avril 2021, il reste à réaliser la reprise de la poutre située en façade arrière, source d'une fissure et d'un tassement des pierres. La reprise sera effectuée lors des travaux de la Zone 2.

En complément, il convient de préciser que les pilastres du portail d'entrée, situés à l'angle Verne Delpech ont été intégrées au second marché d'études et seront traitées en 2024.

Plan des sondages complémentaires

RDC Plafonds

-  Plaques de plâtre
-  Dalles de faux-plafond
-  Zone à ouvrir



1er étage plafonds

-  Plaques de plâtre
-  Dalles de faux-plafond
-  Zone à ouvrir

Saisissez du texte ici

